



**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 février 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit février à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°34**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 19 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h10 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Stéphanie PERRIER à partir de 19h45 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTON par M. Michel BOUYOU, M. Jérémy NOVAIS par M. Gérard FAUGERES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Bernard COMBES, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT à partir de 20h00 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine DEFFONTAINE à partir de 19h45 par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Henry TURLIER à partir de 19h45 par M. Pierre DESJACQUES, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h45 par M. Dorian LASCAUX

**Etaient absents :** M. Grégory HUGUE, Mme Anne BOUYER

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Appareillage auditif d'un agent – Approbation du versement de l'aide accordée par le FIPHFP au prestataire ayant fourni l'appareillage**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique apporte son soutien financier aux collectivités qui engagent des démarches permettant de pallier aux handicaps rencontrés par certains de leurs agents,
- Considérant que les services municipaux ont effectué une demande d'aide financière auprès de cet organisme pour l'acquisition de l'appareillage de Madame Marie-Ange ESSART, agent municipal malentendant,
- Considérant qu'un accord a été donné pour une prise en charge à hauteur de 1 429 € des frais liés à cette acquisition et ce dans la limite des plafonds fixés par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,

- Considérant qu'il convient de reverser le montant de l'aide allouée par le FIPHFP perçu par la collectivité à Audio 2000 qui a délivré la prestation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1- Approuve** le versement de la somme de 1 429 € à AUDIO 2000 – 19000 TULLE, ce financement ayant été alloué à la Ville de Tulle par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour financer l'acquisition de l'appareillage auditif de Madame Marie-Ange ESSART, agent municipal malentendant.

**2- Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

**3-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 03 MARS 2023  
Date et ref de l'accusé de réception : 03 MARS 2023

JM - 28022023